



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Affaire n° 08-20231127

**Autorisation de signer la convention de subvention
OFB-23-0470 relative au projet "Atlas de la Biodiversité
Communale du Tampon"**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 novembre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 21 novembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à seize heures trente-quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Liliane Abmon, Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Dominique Gonthier par Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Daniel Maunier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corrè par Sylvie Leichnig, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Absent :

Henri Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 08-20231127

Autorisation de signer la convention de subvention OFB-23-0470 relative au projet "Atlas de la Biodiversité Communale du Tampon"

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 08-20231127 présenté au Conseil municipal du 27 novembre 2023,

Considérant que la commune du Tampon, située à l'île de La Réunion, possède une biodiversité remarquable répartie sur 165 km² abritant notamment plus de 65 % de la flore indigène de l'île. Cette biodiversité est aujourd'hui menacée par la destruction de milieux et les invasions biologiques. Cette richesse fait de la commune du Tampon un territoire d'exception, sur lequel repose une considérable responsabilité de conservation,

Considérant qu'actuellement la méconnaissance de la biodiversité à l'échelle communale handicap les actions menées compte tenu de l'absence d'exhaustivité des inventaires, voire de l'absence de prospection de certaines parties du territoire de la commune,

Considérant que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé en début d'année 2023 un appel à projet dédié aux Atlas de la biodiversité communale afin de soutenir financièrement les communes s'engageant dans cette démarche,

Considérant que la commune du Tampon est lauréate de cet appel à projet. Le montant alloué par l'OFB s'élève à 46 000 €,

Considérant que l'Atlas de la Biodiversité Communale du Tampon a donc pour objectif de mettre en lumière les enjeux de biodiversité et les continuités écologiques locales de la commune, afin de les prendre en compte dans les futurs projets situés sur le territoire communal,

Considérant que la convention attributive de subvention OFB-23-0470 permettant le versement des aides accordées a été transmise à la collectivité le 6 octobre 2023,

Considérant que les crédits seront imputés au chapitre 011, chapitre 611 et les recettes encaissées au chapitre 74, compte 747888.

Le Conseil municipal,
réuni le lundi 27 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

- Article 1** la signature de la convention de subvention OFB-23-0470 relative au projet "Atlas de la Biodiversité Communale du Tampon", ci-jointe,
- Article 2** la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur le territoire communal,
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L-2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou son adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,